



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNCF

Question orale n° 118

Texte de la question

M. Jean-Jacques Descamps attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les conséquences nefastes de la reorganisation territoriale de la SNCF telle qu'elle est envisagée. Le découpage proposé par la direction de la SNCF, qui s'appuie sur les régions administratives, fait une exception pour l'Île-de-France qui est découpée en 5 sous-régions accrochées à d'autres régions de province. Deux de ces 5 grandes interrégions auront leur siège à Paris. Ainsi la direction régionale de Tours risque de perdre au moins 300 emplois au profit de Paris, pour un effectif actuel de 540 personnes. Or, il apparaît possible soit de redécouper tout à fait différemment le territoire, en maintenant à l'Île-de-France son identité propre et en redécoupant 2 à 2 les autres régions, soit de maintenir le découpage prévu en mettant les sièges des interrégions systématiquement en province. Il lui demande si le président de la SNCF ne doit donc pas revoir son plan de reorganisation territoriale dans l'esprit nouveau de la décentralisation, affirmé par le gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Descamps Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 118

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 1993, page 1197

Réponse publiée le : 11 juin 1993, page 1325

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 1993